

Délibération n°19

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
20 mars 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 avril 2019

Objet :
**Contrat Territorial
Développement Durable 2019-
2021 (CTDD)-approbation de la
programmation communautaire**

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGALT
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

Absente :

- Mme Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°19 – Contrat Territorial Développement Durable 2019-2021 (CTDD)-approbation de la programmation communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°4.01 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme du 20 juin 2017 relative à la définition des principes de mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) pour la période 2019/2021,
Vu la délibération n°4.05 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme du 17 décembre 2017 relative à la mise en œuvre de la nouvelle génération des Contrats Territoriaux de Développement Durable 2019/2021 (CTDD),

Considérant que le Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) doit permettre de garantir à tous les habitants du département un accès équitable aux équipements et services, de dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales, de prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux réalités locales,

Considérant que le CTDD doit permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du département, qu'il doit être l'expression d'une vision partagée entre le Département et l'Intercommunalité, qu'il présente une dimension opérationnelle (identification des opérations d'investissement à conduire sur la période 2019/2021), une dimension méthodologique (articulation des compétences départementales et intercommunales) et une dimension prospective (études pré-opérationnelles ou de faisabilité, groupe de travail Département/Intercommunalité),

Considérant qu'un bilan annuel sera réalisé à l'initiative du Département et que lors de ce bilan, les parties pourront proposer l'ajout ou le retrait de projets dans la limite des crédits inscrits au contrat initial et du budget du Département,

Considérant que l'inscription du projet «Multiple rural des Martres sur Morge», initialement proposé par la communauté d'agglomération, n'a pas été retenue par le Conseil Départemental, au motif que ce projet relève exclusivement de la compétence économie,

Considérant le montant prévisionnel du projet «multiple rural des Martres sur Morge» de 300 000 € et le montant prévisionnel de la subvention initialement escomptée de 60 000 €,

Considérant la programmation globale suivante, établie à ce jour, et la possibilité de la compléter ultérieurement à hauteur d'une subvention de 60 000 €,

Intitulé de l'opération	Pôle concerné	Calendrier	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de la subvention
Création d'un établissement de jeunes enfants à Volvic	Service à la population	2019	368 337 €	60 000 €
Création d'un établissement de jeunes enfants à Riom	Service à la population	2019-2020	2 000 000 €	200 000 €
Requalification du couvent des rédemptoristes en école de musique – jardins de la culture	Service à la population	2019	6 997 406 €	320 000 €
Etude préalable à l'extension de la piscine Béatrice Hess de Riom	Service à la population	2019	72 000 €	17 400 €
Extension de la piscine Béatrice Hess à Riom (tranche 1)	Service à la population	2020-2021	2 000 000 €	290 000 €
Etude jeunes, préfiguration d'une structure dédiée habitat jeune	Aménagement développement durable du territoire	2019	30 000 €	7 200 €
Création d'un foyer de jeunes travailleurs	Aménagement développement durable du territoire	2020-2021	3 000 000 €	120 000 €
A déterminer	-	-		60 000 €
TOTAL				1 074 600 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve la programmation du Contrat Territorial de Développement Durable 2019-2021,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer le contrat territorial de développement durable et tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 mars 2019***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20190326-
DELIB2019032619-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

